0491260D
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE FRANCOIS VILLON
AVENUE FRANCOIS VILLON
49130 LES PONTS DE CE

Tel: 0241449052

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Appée scolaire : 2023-2024

Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration Convoqué le : 22/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Gilles Ernoult

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

0

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Résultats du vote

Nuls:

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention_mad_materiels_info_cd49 : Les membres du Conseil d'Administration approuvent la convention proposée qui lie le Conseil Départemental de Maine et Loire et le collège François Villon au sujet de l'encadrement de la mise à disposition des équipements informatiques attribués entre les années scolaires 2016/2017 et 2023/2024. Cette convention définie les modalités de mise à disposition et de gestion des équipements informatiques dont bénéficie le collège au titre de l'année scolaire 2022/2023. durée de la convention : 1 an renouvelable six fois par tacite reconduction. Les membres du Conseil d'Administration autorisent de ce fait le chef d'établissement à signer la convention.

Suffrages exprimés: 19 Pour: 19 Contre: 0 Abstentions: 0 Blancs: 0

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.